



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/488
S/26563
11 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Points 34 et 35 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 7 octobre 1993, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse publié par le Ministère des affaires étrangères de la République de Singapour sur la signature de l'accord de reconnaissance mutuelle conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) le 9 septembre 1993 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34 et 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) CHEW Tai Soo

ANNEXE

Déclaration publiée le 11 septembre 1993 par le Ministère
des affaires étrangères de Singapour sur la signature de
l'accord de reconnaissance mutuelle conclu entre Israël
et l'Organisation de libération de la Palestine

Le Gouvernement singapourien se réjouit de l'échange de lettres entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sur la reconnaissance mutuelle qui a eu lieu le 9 septembre 1993.

Il s'agit là d'un pas historique vers la réconciliation entre les peuples israélien et palestinien. Il ouvrira la voie à la signature de la Déclaration de principes entre Israël et l'OLP. Cet accord historique aidera à mettre fin à plusieurs décennies de conflits et d'effusion de sang au Moyen-Orient. Le Gouvernement singapourien espère que toutes les parties uniront leurs efforts pour bâtir sur ces premiers fondements et restaurer la paix et la stabilité dans la région.
